



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits phytosanitaires

Question écrite n° 64710

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge de nouveau Mme la ministre de la santé et des sports sur les dangers que l'utilisation du roundup présente pour la santé humaine. Le dernier avis de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), datant du mois de mars 2009, n'a pas remis en cause la distribution et l'utilisation du roundup en France. Cependant, une nouvelle étude de l'équipe du CRIIGEN à l'université de Caen, en collaboration avec l'équipe de Dijon, publiée à la fin du mois de juin 2009, montre que le roundup, sous une formulation vendue en magasin, empêche l'action des androgènes, hormones virilisantes, perturbe l'action et la formation des estrogènes et endommage l'ADN des cellules humaines. Ces nouveaux résultats viennent une fois de plus renforcer les suspicions pourtant déjà très importantes sur la dangerosité de ce produit et sur la présence de substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer si le Gouvernement va demander un nouvel avis de l'AFSSA pour prendre en compte ces nouvelles conclusions et faire appliquer le principe de précaution. Il semble évident que la présence potentielle de telles substances devrait impliquer l'arrêt de la commercialisation du roundup et, à tout le moins, une révision de sa classification. Par ailleurs, suite à l'annonce par le Président de la République lors de la présentation du plan cancer II, selon laquelle 15 % du budget de la recherche prévu par ce plan sera consacré à l'analyse des risques environnementaux et comportementaux de cancer, et notamment à l'étude des effets à long terme des expositions, même à faible dose, à certains agents chimiques, biologiques ou physiques, il semblerait cohérent d'interdire dès à présent ce produit dangereux pour la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64710

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11100

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)